

IDENTIFICATION DES MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DCE OU SDAGE

BASSIN VERSANT	LITTORAL	Problème à traiter (1)	Objectif spécifique visé (2)	Mesure opérationnelle pour atteindre les objectifs DCE ou SDAGE (3)				Précisions sur le secteur concerné (4)			Faisabilité des mesures (5)		Délais (6)		Identification des impacts majeurs des mesures sélectionnées (7)	Maîtrise d'ouvrage pressentie (8)	Commentaires (9)
				Mesure actée aujourd'hui (31)		Mesure complémentaire à mettre en oeuvre (32)		N°masses d'eau (41)	Précisions (X unités de quantification) (42)	Estimation de coût (43)	Technique (51)	Financière (52)	Réalisation av 2012 (61)	Réponse du milieu av 2015 (62)			
				Mesure (311)	Code mesure (312)	Mesure (321)	Code mesure (322)										
		Gestion globale et concertée		Plan de gestion de la réserve de Banyuls		Mise en place de structures de gestion, d'animateurs et de plans de gestion	1A17;1A10	C1-C2a-b-c-d-e-f			oui	difficile	difficile			Collectivités	
		Gestion globale et concertée		Projet Elga													
		Pollution par les pesticides				Etude - Diagnostic sur la contamination du milieu par les pesticides incluant les causes et la dynamique de la contamination (transferts, courants ,,,)	5D20	C1-C2a-b-c-d-e-f			oui	oui	oui			Etat et collectivités	
		Pollution par les pesticides				Aménagement de l'espace rural : création de bandes enherbées, ZH, gestion des fossés, gestion de l'érosion des sols	5D07;00	C1 C2a C2b et C2f			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Profession agricole Collectivités	La création de ZH ne concerne pas la C1
		Pollution par les pesticides				Pratiques alternatives à l'utilisation des herbicides	5D01	C1 C2a C2b et C2f			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Exploitants Profession agricole	* C1 : la mise en place de cette mesure commence d'abord par l'amélioration des pratiques actuelles ; ce type d'action doit être prépondérant pour une bonne appropriation de la démarche par les intéressés. *Le BV de la Côte Vermeille présente une difficulté supplémentaire pour cette mesure : 90% non mécanisable
		Pollution par les pesticides				Animateur agricole : formation/sensibilisation/animation sur l'utilisation des produits phytosanitaires	5D24;5D19	C1			oui	oui	oui			Profession agricole - Collectivités	
		Pollution par les pesticides				Réduction voir suppression des utilisations non agricoles de pesticides	5D01;5D19;5D24	C1-C2a-b-c-d-e-f			oui	oui	difficile	oui		Collectivités Exploitants réseaux	Dont utilisation en forêt (C1)

Atteinte du bon état écologique

Artificialisation				Préservation de zones littorales non artificialisées	2A20;00	C1 C2a b c d f			oui	oui	difficile	oui		Conservatoire du littoral Collectivités	Mesure plus ambitieuse que la loi littoral (L. 146-6). Vise la préservation du fonctionnement du milieu (cf. objectif de non-dégradation du milieu). Mesure nécessitant l'identification des zones non artificialisées à préserver - Mesure visant également la protection des biens et des personnes (risque inondation - submersion marine)
Artificialisation		Déplacement de la route du Lido de Sète		Restauration physique de certaines zones artificialisées	3C21;3C24	C2 a f d			oui	difficile	difficile	oui		Etat et collectivités	L'objectif est de reconquérir, quand c'est possible, un espace de liberté (principes élaborés dans le cadre des orientations stratégiques pour la gestion de l'érosion en LR)
Artificialisation		Charte sur l'érosion du littoral		Gestion globale et concertée du trait de côte et des aménagements littoraux à l'échelle des cellules sédimentaires	3C23	C2a-b-c-d-e-f			oui	difficile	difficile	oui		Etat et collectivités	
Artificialisation				Privilégier les aménagements non impactants pour le milieu (respect du transit sédimentaire ...) lors des extensions portuaires	3C20;4A11;3C21	C1-C2a-b-c-d-e-f			oui	oui	difficile	oui		Collectivités	Difficile pour les ports de commerce (besoin de stabilité pour les chargement/déchargement)
Artificialisation				Restauration du cordon dunaire	3C24	C2f			oui	oui	oui	oui		Collectivité	
Fréquentation		Mise en place de zones de mouillage légers sur réserve côte Vermeille et Agde	7A05	Privilégier la mise en place de zones de mouillages légers et d'une gestion adaptée sur les zones actuellement utilisées en mouillage à l'ancre ou sur corps mort.	7A05	C1 C2 c			oui	oui	oui	oui		Collectivités et usagers	Préservation des herbiers notamment
Fréquentation				Récupération des eaux usées des bateaux	5A40	C1-C2a-b-c-d-e-f			oui	oui	oui	oui			

				Sensibilisation des usagers littoraux : chartes plongée, plaisanciers, campings cars, préservation du cordon dunaire, limitation des accès motorisés aux espaces sensibles...	7A01;7A04;7A03	C1-C2a-b-c-d-e-f			oui	oui	difficile	oui		Collectivités et usagers	
				Organiser la fréquentation pour respecter les objectifs de protection du littoral (érosion du trait de côte, biocénoses marines ...)	7A04	C2b			oui	oui	difficile	oui			
				organisation des parcours et des stabulations des promenades à cheval, pour réduire les impacts (matière organique, gestion des épandages et dérangement) et valoriser les atouts environnementaux (formation des guides)	7A04;7A03;7A02	C2f			oui	oui	oui	oui		Profession	C2f : partie de l'espiguette au Ponant - La stabulation des promenades à cheval posent problème car stationnent longtemps toujours aux mêmes endroits.
				Limitation des accès motorisés aux espaces sensibles	7A04;7A03	C2a			oui	oui	oui	oui			
		Réduction des apports polluants : démarches concertées, travaux d'assainissement		Poursuivre les travaux d'assainissement sur les fleuves côtiers (Cf travaux Rhône et fleuves côtiers)	5B12;5B13	C1-C2a-b-c-d-e-f			oui	oui	oui	oui		Collectivités	Nécessité de suivre les impacts sur le milieu des émissaires en mer- L'exportation des flux à la mer conduit à ne plus traiter les paramètres N et P
				Diminution des apports directs (STEP littorales, pluvial, rejets ...)	OO	C1-C2a-b-c-d-e-f			oui	difficile	difficile	oui		Collectivité	
				Etude de la vulnérabilité des ME côtières aux pollutions accidentelles (transport maritime & installations portuaires)	OO	C1-C2a-b-c-d-e-f			oui	oui	oui				Cette mesure passe par des études couranto notamment
				Reflexion en vue d'une gestion qualitative et quantitative du pluvial (fleuves côtiers)	5E03;5E07;5E05	C1			oui	difficile	difficile	oui			

Respect des objectifs des "zones protégées"

Eaux conchylicoles	Délimitation des zones conchylicoles		<p>Mettre en place sur les périmètres identifiés un assainissement adapté à la protection des zones de production naturelle de coquillages :</p> <ul style="list-style-type: none"> * réseau de très bonne qualité, collectant tous les rejets en amont en amont d'une zone de production naturelle de coquillages et équipé de systèmes permettant d'anticiper et d'enregistrer les périodes de débordement * éloigner le plus possible le rejet de la zone de production naturelle de coquillages * dispositif de traitement, de préférence extensif, permettant un abattement de la pollution bactérienne * priorité aux dispositifs permettant une consommation du rejet avant la zone de production naturelle de coquillages 															
Eaux conchylicoles	Surveillance de l'état des eaux et des produits		Gérer ce système avec soin, notamment en période de production															
Eaux conchylicoles	Classement des zones de production																	
Eaux conchylicoles	Limitation éventuelle de commercialisation																	
directive eaux de baignade			Etablissement des profils de baignade prévus par la nouvelle directive "baignade" en projet		C2b													
Natura 2000	Masse d'eau C2f inclut la zone de biotope remarquable FR 9101413 dite Herbier à Posidonies Palavasien inscrite au document d'objectif Natura 2000.																	
Eaux résiduaires urbaines	Mise en conformité des STEP de plus de 2000 eh		Mise en conformité de toutes les STEP de plus de 2000 eh															Vendres-littoral, Gruissan

TABLEAU DE SYNTHESE DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Tableau à remplir dans un premier temps avec des critères techniques et qui sera revu dans, un deuxième temps, en fonction des analyses économiques

BASSIN
VERSANT LITTORAL

Masse d'eau cours d'eau / transition/ côtière/ plans d'eau(1)		Rappel du risque NABE identifié (2)	MEFM (3)			Problèmes à traiter (4)					Problèmes persistant en 2015 (5)	Objectif final proposé (6)		
N°masse d'eau	Nom de la masse d'eau		Désignation en MEFM	Usage spécifié 1	Usage spécifié 2	Manque de gestion concertée	Pollution par les pesticides	Artificialisation	Fréquentation	Apports des fleuves côtiers et des canaux		Bon état / Bon potentiel 2015 (61)	Dérogations (62)	Précisions (63)
C1	de la frontière esagnole à Racou plage	Doute	non				X		X	X	Pollution par les pesticides Apport des fleuves	bon état		Le Rhône est le vecteur principal des apports polluants
C2 a	de Racou plage à l'embouchure de l'Aude	Doute	non			X	X	X	X	X	Manque de gestion concertée Pollution par les pesticides Artificialisation	bon état		
C2 b	de l'embouchure de l'Aude au cap d'Agde	Doute	non			X	X	X	X	X	Manque de gestion concertée Pollution par les pesticides Artificialisation	bon état		
C2 c	Cap d'Agde	Doute	non					X	X		Artificialisation	bon état		
C2 d	Limite cap d'Agde à Sète	Doute	non			X		X	X		Artificialisation	bon état		
C2 e	de Sète à Frontignan	Doute	oui	zones portuaires		X		X			Manque de gestion concertée Artificialisation	bon potentiel		problème d'envasement avec risque de dégradation des paramètres biologiques
C2 f	de Frontignan à la pointe de l'Espiguette	Doute	non			X	X	X	X	X	Manque de gestion concertée Pollution par les pesticides Artificialisation	bon état		